



**AVIS PUBLIC  
RÉSOLUTION PPCMOI 19-2019  
ENTRÉE EN VIGUEUR**

---

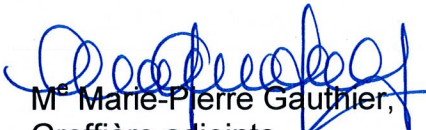
PRENEZ AVIS que lors d'une séance tenue le lundi 3 juin 2019, le conseil municipal de la Ville de Magog a adopté la Résolution PPCMOI 19-2019 autorisant l'entreposage extérieur en cour avant et diminution des cases de stationnement pour une usine de fabrication de structure en bois, au 1455, boul. Industriel, en dérogation au règlement de zonage 2368-2010.

Cette résolution n'a pas requis d'approbation des personnes habiles à voter.

Cette résolution est entrée en vigueur le 5 juin 2019, soit à la date de la délivrance d'un certificat de conformité par la MRC de Memphrémagog.

Cette résolution peut être consultée au Service du greffe situé au 7, rue Principale Est, à Magog, aux heures ordinaires de bureau et sur notre site internet au [www.ville.magog.qc.ca/avispublics](http://www.ville.magog.qc.ca/avispublics). Toutefois, pour plus d'informations concernant cette résolution, veuillez contacter la Division urbanisme au numéro 819 843-3333, poste 540

Donné à Magog, le 12 juin 2019.

  
M<sup>re</sup> Marie-Pierre Gauthier,  
Greffière adjointe